

M. SCOTT: Lorsque la Commission de Saskatchewan siégeait à Winnipeg, j'ai rendu témoignage et l'on m'a demandé si je serais disposé à rédiger les projets d'amendements ou les suggestions que je pouvais avoir en vue. Si le Comité aime à les avoir, je vais les passer au président. Voici une copie de ce que j'ai soumis à la Commission à Winnipeg.

M. COOTE: Agréé.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est ajourné.

M. GARLAND: Ma motion n'a pas été discutée, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Elle était hors d'ordre. Le Comité ne peut dire au sous-comité quand siéger. Le sous-comité tiendra sans doute compte de la suggestion.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous allez les avertir qu'elle doit être discutée?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ 429,

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le LUNDI 3 juin 1929.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation se réunit à huit heures du soir, sous la présidence de M. W. F. Kay.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons convoqué cette assemblée, ce soir, pour entendre lire le mémoire que le commerce des grains veut présenter au comité.

L'hon. M. MALCOLM: Monsieur le président, comme je l'ai dit à la réunion précédente, M. A. B. Hudson m'a appelé ce matin pour me dire qu'il lui arrivait de ses principaux lieutenants un mémoire qu'il voulait présenter mais qu'il n'était pas en mesure d'expliquer, car il n'est pas au courant du fonctionnement des élévateurs. Mais il tenait à ce que ce mémoire soit présenté au Comité comme étant l'opinion de ses commettants qui s'occupent du commerce du grain dans l'Ouest. Si le Comité le veut bien, je vais lire le mémoire. Il est plutôt long et va probablement prendre cinq ou dix minutes.

(Le mémoire est lu et soumis au sous-comité pour y être examiné.)

MÉMOIRE

"D'après les journaux, le sous-comité du Comité de l'agriculture veut: 1° interdire absolument le mélange du grain des catégories élevées—les classes statutaires 1, 2 et 3 du Nord, 2° permettre le mélange de toutes les autres catégories à condition qu'elles soient de bonne qualité lors de l'inspection à la sortie des élévateurs.

"A notre sens, ces deux propositions ne peuvent pas aboutir à un système de mélange praticable ou tendant à rétrécir les marges entre les prix des différentes catégories de blé. A notre avis, il en résulterait un accroissement des écarts et les producteurs seraient mécontents.

"Dans le passé, les classes statutaires ont souvent représenté le plus gros de la récolte. Si la même situation existait de nouveau, le volume du commerce des élévateurs privés serait grandement diminué. On ne pourrait probablement pas les exploiter comme greniers privés, de sorte qu'il faudrait en faire des greniers publics.